

# Bulletin communal d'AIZIER



## Dans ce numéro

---

<b>Le mot du Maire</b>	p. 3
<b>Administration communale</b>	p. 4
<b>Un peu d'histoire</b>	p. 12
<b>Quoi de neuf dans la commune ?</b>	p. 15
<b>Manifestations</b>	p. 18
<b>Renseignements pratiques</b>	p. 27

# *Le mot du Maire*

*Mesdames, Messieurs,  
Chers Habitants,*

*L'équipe municipale a le plaisir de vous adresser cette année encore son bulletin d'informations annuel. Et quelle édition ! Puisqu'il s'agit du 40<sup>ème</sup> numéro !*

*Cette année 2023 fut riche en événements que vous retrouverez au fil de ces pages qui viennent compléter les informations régulières que nous vous avons communiquées dans notre désormais bien connu « Vivre à Aizier ».*

*Pour notre belle commune d'Aizier, 2023 aura été une année de transition pour notre programme de travaux et d'investissements. La seconde phase des travaux de restauration de l'église St Pierre est achevée en redonnant à notre église toute sa splendeur. Plusieurs événements vous ont permis de découvrir les travaux entrepris depuis presque trois ans et nous ont permis de faire une première exposition en septembre sur le thème d'Aizier en 1900. Cette première exposition est la première d'une série d'animations culturelles que nous souhaitons nombreuses et diversifiées au fil des années.*

*Nous nous concentrons désormais sur le projet à venir autour du bâtiment communal, de la salle et de la transformation du logement. La poursuite d'une politique ambitieuse d'investissements et le maintien du bien vivre à Aizier sont notre priorité. Nous mettons tout en oeuvre pour financer tout cela dans les meilleures conditions pour préserver dans un contexte difficile les finances de la commune.*

*Nous nous sommes efforcés cette année encore à maintenir les attentions que nous portons à nos aînés et aux plus jeunes d'entre nous. Avec l'arrivée de nouveaux habitants, nous tâchons également d'entretenir l'esprit de rencontres et de connaissance entre habitants, c'est ce qui prime à Aizier ! Vous pourrez découvrir ou revivre grâce à ce bulletin communal ces bons moments de convivialité et de partage.*

*Dans l'attente de vous revoir toutes et tous très vite pour les vœux de nouvel an, au nom du conseil municipal, je vous souhaite bien chaleureusement, à vous et à vos familles, de très belles fêtes de fin d'année !*

*Bien fidèlement,*

*Arnaud MAUPOINT,  
Le Maire.*

# Administration communale

## Budget principal 2023 - Commune

### Section d'investissement - Dépenses

LIBELLÉ	Budget prévisionnel 2023
Déficit d'investissement reporté	1 634 €
Réfection du bâtiment communal - Etudes et Maîtrise d'oeuvre	37 500 €
Mairie - Logiciel	1 377 €
Terrain Arsault - Travaux SIEGE	900 €
Bâtiment Quai de Seine - Travaux d'urgence réfection de la toiture	6 500 €
Église - Travaux de restauration	51 000 €
Église - Électrification de la cloche	5 420 €
Achat extincteurs	1 500 €
Illuminations de Noël	4 900 €
Emprunt	200 000 €
Virement au Budget annexe Restaurant	51 642 €
Dépenses imprévues	3 000 €
Neutralisation des amortissements	3 272 €
<b>TOTAL</b>	<b>368 645 €</b>

### Section d'investissement - Recettes

LIBELLÉ	Budget prévisionnel 2023
Subvention État - Restauration de l'église	32 940 €
Subvention Département de l'Eure - Restauration de l'église	55 880 €
Subvention Département de l'Eure - Défense incendie	4 660 €
Subvention DETR / DSIL - Restauration de l'église	64 140 €
Subvention DETR / DSIL - Défense incendie	4 660 €
Subvention ONACVG & Souvenir Français - Monument aux Morts	2 436 €
Fonds de concours CCRS - Monument aux Morts & électrification cloche	4 100 €
Emprunt	155 657 €
Fons de compensation TVA	40 900 €
Amortissements	3 272 €
<b>TOTAL</b>	<b>368 645 €</b>

### Section de fonctionnement - Dépenses

<b>LIBELLÉ</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Achats et services extérieurs	53 300 €
Charges de personnel	31 880 €
Indemnités	14 250 €
Intérêts d'emprunt	675 €
Charges scolaires - Ecole de Trouville-la-Haule	7 000 €
Aides aux voyages scolaires & assistance Présence verte	800 €
Titres annulés	100 €
Subventions communales	1 260 €
Autres charges exceptionnelles	37 969 €
Amortissements	3 272 €
Dépenses imprévues	1 000 €
Impôts & taxes - FNGIR	4 681 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 187 €</b>

### Section de fonctionnement - Recettes

<b>LIBELLÉ</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022	75 375 €
Dotations & subventions versée par l'État	39 938 €
Impôts & taxes	33 942 €
Remboursement par d'autres contribuables	3 000 €
Redevance d'occupation du domaine public	400 €
Concessions cimetière communal	260 €
Amortissements	3 272 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 187 €</b>

## Budget annexe 2023 - Restaurant

### Section d'investissement - Dépenses

<b>LIBELLÉ</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Solde d'exécution de l'exercice 2022 - Déficit	125 549 €
Remboursement emprunt	7 474 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 023 €</b>

### Section d'investissement - Recettes

<b>LIBELLÉ</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	70 183 €
Virement du Budget principal Commune	51 642 €
Virement de la section de fonctionnement	11 198 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 023 €</b>

### Section d'exploitation - Dépenses

<b>LIBELLÉ</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Achats & services extérieurs	1 658 €
Remboursement emprunt	1 844 €
Virement à section d'investissement	11 198 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 700 €</b>

### Section d'exploitation - Recettes

<b>LIBELLÉ</b>	<b>Budget prévisionnel 2023</b>
Loyers	14 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 700 €</b>

## Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2023, aux associations ci-dessous, pour un montant total de 1 211 € :

Amis des Monuments et Sites de l'Eure	36 €
Association des secrétaires de mairie	20 €
Ecole des sapeurs-pompiers de Routot	40 €
Association sportive scolaire du college de Manneville	60 €
Ecole de Musique Val de Risle	15 €
Judo Club Pont-Audemer	45 €
FCIC Le Bel Air	440 €
Les Restos du Coeur	100 €
La Croix Rouge	15 €
S.A.R.S-Refuge de l'Espérance	200 €
Le Souvenir Français	50 €
Parents d'élèves de l'école de Trouville la Haule	150 €
Association Charline	20 €
Agir pour Becquerel	20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 211 €</b>

Nous vous rappelons qu'il est également attribué une aide de 50€ par an en faveur des enfants fréquentant des établissements scolaires et tout jeune de moins de 25 ans de la commune participant à un voyage scolaire ou un voyage linguistique.

## Personnel Communal

Le Conseil municipal a décidé de pérenniser l'emploi de notre employée communale, Mme Marie GERGAUD, depuis le 1er septembre 2023.

## Etat civil

### *Mariages*



Le 2 juin 2023 : Alizée & Marius GATINET

Le 15 juin 2023 : Noces de Diamant de Odile et Bernard GRIL

### *Décès*



Le 19 août 2023 : Laëtitia ALDERSON épouse LENOIR

Le 23 octobre 2023 : Pierre LE PALLEC, Maire Honoraire

## Liste électorale

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française depuis 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire. L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

Vous pouvez vous inscrire directement par internet sur le site du service public ou venir à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

## Élections européennes



Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède lors des élections européennes.

Il n'y a pas de second tour.

Les prochaines élections européennes sont prévues le Dimanche 9 juin 2024.

## Vote par procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

## Jeunes français de 16 ans, faites-vous recenser !

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Le recensement est **obligatoire**.

Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille de vos parents et votre carte d'identité.



## Autorisation de Sortie de Territoire

Un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit avoir les documents suivants :

- Original du formulaire cerfa n°15646 établi et signé par un parent ou ayant l'autorité parentale.
- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport et visa si nécessaire selon le pays de destination. Consultez [la rubrique Conseils aux voyageurs sur le site diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr).
- Copie d'un justificatif d'identité du parent signataire (Carte d'identité ou passeport)

## Carte d'identité

Seules les mairies équipées de dispositif de recueil peuvent délivrer une carte nationale d'identité. Les mairies habilitées les plus proches sont : Saint-Germain Village (02.32.42.34.24) et Brionne (02.32.47.32.20). Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès de la mairie habilitée.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Un numéro vous sera attribué ; il permettra à l'agent de la mairie habilitée de récupérer vos données. La pré-demande ne dispense pas du passage à la mairie habilitée pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

La mairie d'Aizier reste à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier et répondre à vos questions.

## Permis de conduire et cartes grises

Le dépôt sur place et la transmission par voie postale des dossiers de permis de conduire et de cartes grises ne sont plus possibles en préfecture.

Vous devez réaliser vos demandes par voie dématérialisée sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou auprès des professionnels de l'automobile agréés.

## Dépôts sauvages

Il est rappelé que les dépôts sauvages d'ordures dans la nature sont interdits ainsi que les dépôts de déchets à côté des points d'apports volontaires. Le non respect de cette consigne vous expose à des poursuites.

PETIT RAPPEL : lorsque vous déposez vos cartons dans le conteneur dédié, merci de bien vouloir les aplatir.



## Feux de plein air

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est strictement interdit (article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est également rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011). Valorisez-les !

Des solutions existent : le compostage domestique, le broyage et le paillage ou encore la déchetterie.

## Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique dans l'Eure, le Département participe financièrement à la destruction des nids (30% du coût plafonné à 100 € par nid détruit).

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, dans sa séance du 29 novembre 2018, de compléter l'aide départementale et d'octroyer une participation de 30% à la destruction d'un nid de frelons avec un plafond de 100 €.

Le Département a mis en place une plateforme téléphonique destinée à recenser et à coordonner les demandes de destruction des nids : **02 77 64 54 27**

Créée en collaboration avec le GDS (Groupement de défense sanitaire) de l'Eure, cette plateforme est ouverte aux particuliers.

## Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- \* les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- \* les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- \* les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## Lutte contre le bruit de voisinage

### **Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009**

*Article 9* : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.



### Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique

Après mise en demeure sans résultat de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011).

## Taille de haies

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

<b>Hauteur de la plantation</b>	<b>Distance minimum à respecter en limite de propriété</b>
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

## Autorisations d'urbanisme

En matière de taxe d'aménagement, depuis le 1er janvier 2022, **le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux de 5%** sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 ans reconductible d'année en année.

Le conseil municipal a également décidé d'exonérer totalement de cette taxe :

- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Avant d'engager des travaux, certaines formalités doivent être respectées. Aussi, renseignez-vous au préalable à la mairie afin de vérifier si une autorisation d'urbanisme est requise.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet d'être en conformité par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction de votre projet, une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) devra être déposée.

## Présence Verte



toujours à vos côtés

Depuis plusieurs années, la commune a signé une convention avec Présence Verte pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou handicapées.

Lors de votre inscription, la commune prendra en charge les frais de dossier et d'installation à raison d'un forfait de 15 € et participera à l'offre Activ'zen à hauteur de 12€/mois/foyer pour les personnes de moins de 70 ans ou 16€/mois/foyer pour les personnes de 70 ans et plus, sans condition de ressource.

**Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la centrale d'écoute, qui en fonction du besoin prévient les proches ou les services d'urgences.**

## « LA FONTAINE-LAVOIR »

**S**itué dans le village près de la Seine, ce lavoir a une eau qui provient des sources qui descendent de la côte de Bourneville et de la pente de Sainte-Croix. Elle alimente encore certains puits de la commune.

Grâce à l'abondance des trousseaux de mariage, la lessive, au début du siècle ne se faisait, parfois qu'une ou deux fois par an.

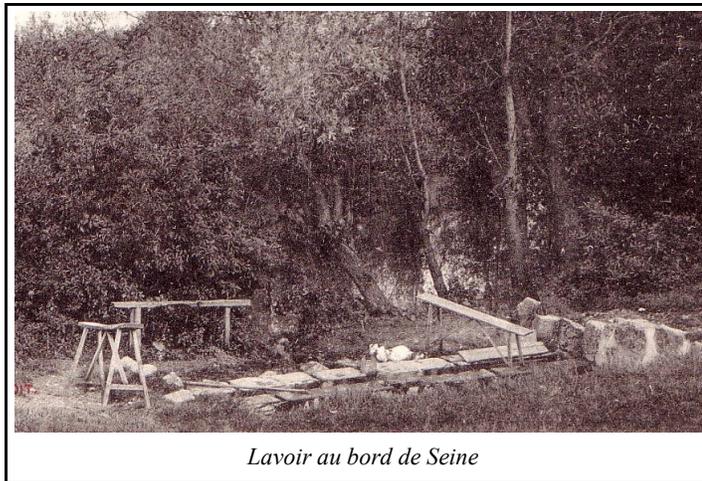
Naturellement, on respectait certaines dates du calendrier :

- On ne se lavait jamais ni le dimanche ni les jours de fête ; ni le vendredi : ça porte malheur!
- Les 3 jours de Rogations (prières publiques et processions dans le champs) excluaient toute lessive, puisqu'il est dit :  
« celui qui fait la bue (lessive) aux Rogations sera au lit pour la moisson ».

Ou pire : « quand on lave aux Rogations il sort un corps de la maison ! »

Même les plus incrédules respectent ces 3 jours : on ne sait jamais ...!

La préférence allait au lundi, le linge avait le temps de sécher, d'être reprisé et repassé puis rangé avant la fin de la semaine.



Lavoir au bord de Seine

### Au lavoir



La maison du fond a été démolie pour construire une piscine.  
Dans la maison au volet fermé est né Médéric BARBANCHON.

Lessivé à la maison dans un grand cuveau, le linge était descendu à la fontaine, sur les brouettes, pour le rinçage.

A genou, dans leur « carrosse à laver », armées d'un savon de Marseille et d'une brosse en chiendent, les femmes vérifiaient la propreté de chaque pièce, battant pour extraire les souillures et la lessive puis laissent le linge flotter dans l'eau courante du bassin où il restait parfois toute la nuit.

Récupérés, grâce à des perches, les tissus s'égouttaient sur les tréteaux. A la maison, ils séchaient sur des cordes tendues entre les pommiers. La lessive n'était pas une corvée. Une grande partie de la journée au bord de la fontaine, les dames se racontaient les potins du village : les hommes n'étaient pas épargnés, ce qui faisait surnommer le lavoir : « la halle aux caquets ». Elles apportaient une solide collation mise au frais dans la petite cabane qui servait aussi d'abri en cas de pluie.

### La qualité de l'eau

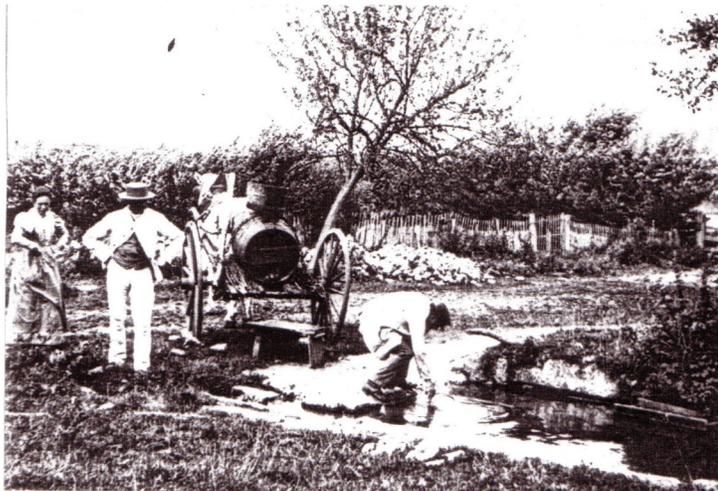
L'eau de cette source avait une telle réputation que bien des gens du plateau venait s'y approvisionner et rincer le trousseau de la future mariée, comme fit en 1945 Mademoiselle D. de Colletot, venue en cabriolet, pour suivre la tradition qui, en plus, portait bonheur. Bien des familles emportaient des bouteilles d'eau pour leurs malades car cette source avait la réputation de soulager les douleurs.

### Une eau inépuisable

Cette source ne tarit jamais. En temps de sécheresse extrême, les fermiers descendaient à cette fontaine, avec leurs « tonnes » pour chercher l'eau pour leur bétail.

Pendant la guerre 1914-1918, les soldats anglais, logés dans des baraquements route de Vatteville, appelés depuis le « clos aux anglais » venaient, chaque jour, y faire boire leurs chevaux.

Les anciens d'Aizier se souviennent encore des baignades et des jeux dans cette eau froide qui faisait hurler les filles et rire les garçons.



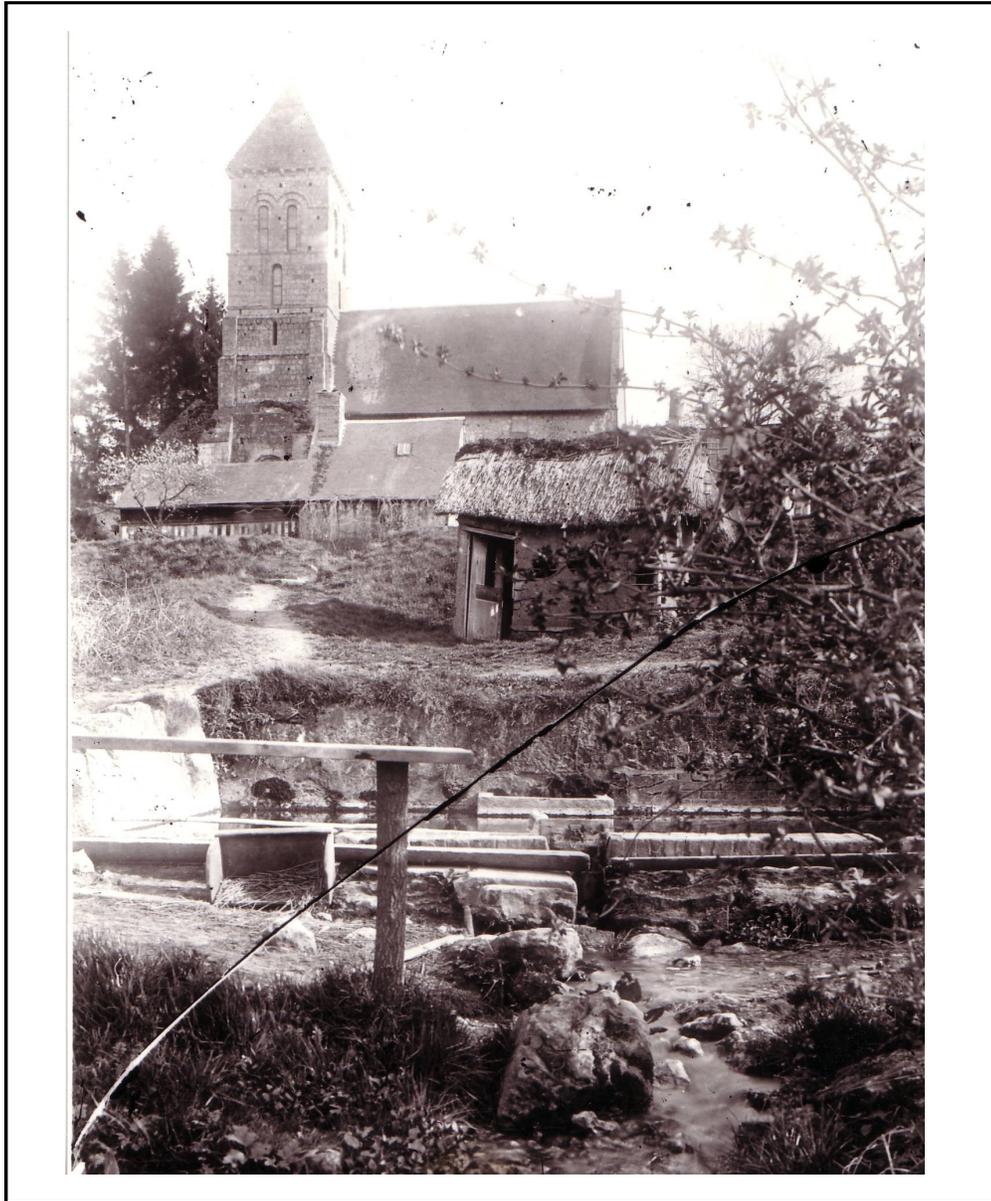
*En l'absence d'eau courante, on vient chercher l'eau à la fontaine avec une tonne attelée*

### Maintenant

Cette fontaine-lavoir est située sur un terrain privé. Préservée et entretenue, les actuels propriétaires ont consolidé les pierres de l'édifice dans son aspect ancien. Beaucoup d'autres sources coulent encore sous la terre d'Aizier. L'eau de la seine étant moins polluée, quelques truites remontent parfois dans la fontaine-lavoir mais il y manque les villageoises, le bruit des battoirs et les bavardages.

## La fontaine d'Aizier vers 1930

Plaque stéréoscopique de Mr Leclerc



Sur cette photo, on voit :

- à côté de l'église, deux maisons à colombages.
  - le petit bâtiment servant d'abri aux laveuses.
  - l'arrivée de la source (petit rectangle).
  - la bassin à rincer.
  - un muret en briques permettant d'accéder à ce bassin et espace d'évacuation de l'eau.
- On devine le deuxième bassin au bord duquel est le « carrosse à laver » garni de paille.  
au premier plan : un tréteau pour y poser le linge.

# Quoi de neuf dans la commune ?

## Une centenaire à Aizier

Le 27 Mai dernier, notre doyenne a eu 100 ans ! M. le Maire a eu le plaisir de remettre à Marie Madeleine Darcy au nom de la municipalité d'Aizier un bouquet de fleurs et de partager avec les siens ce moment fort en émotions autour d'un magnifique gâteau, de quelques bulles et en présence de notre cher Pierre Le Pallec, son neveu.



## Mise hors d'eau de la petite chaumière du Quai de Seine



La toiture en chaume de la chaumière sur le quai, très vétuste, présentait des risques pour le bâtiment remis en état récemment.

Le chaume vient d'être retiré pour installer une sous-toiture rendant le bâtiment totalement hors d'eau.

La couverture sera posée dès que possible.

## Panneau d'affichage

Lors de la tempête CIARAN, début novembre, le panneau d'affichage faisant également office d'abribus a été fortement endommagé.

La déclaration a été faite auprès de notre assureur afin de pouvoir le remettre en état dans les meilleurs délais.



## Citernes souples



Afin de mieux couvrir notre commune en défense incendie, trois citernes souples sont en place sur la commune : route du Flacq, route de la Cavée et Chemin du Pont.



## Lavoir

Dans le cadre du projet d'aménagement du Quai de Seine, la commune a acquis via l'Etablissement Public Foncier de Normandie le lavoir d'Aizier.

## Passage de la Grande Armada... Et des orages !

En ce dimanche 18 juin 2023, la fête « Armada » a été en partie gâchée par les orages. Après 6 semaines de sécheresse, il a fallu que les orages s'invitent l'après-midi même de la grande parade tant attendue et préparée.



**Un grand merci aux bénévoles de la commune qui ont répondu présent à l'appel du maire, Arnaud Maupoint .**



Tout au long du week-end (vendredi après-midi, samedi, dimanche et lundi matin), ils n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour que la commune soit prête à accueillir le public.

La commune a aussi reçu la visite du Préfet et du Sous-Préfet. Accueillis par Arnaud Maupoint, ils ont pu constater l'excellente préparation de la commune et visiter l'église Saint Pierre d'Aizier.

L'Orchestre d'Harmonie de Lillebonne nous a gracieusement accompagné, merci aussi à eux.

Le Relais des chaumières avait installé un stand restauration et des glaces étaient aussi proposées sur le quai.

Une tyrolienne avait été installée par nos amis du parc Viking Aventure.

Tout pour passer une bien agréable journée...



# Hommages

## Laëtitia

Le conseil municipal a appris avec la plus grande tristesse la disparition tragique de l'une de ses membres à la fin du mois d'août. Laetitia Alderson nous a quitté et nous tenions par ces quelques mots à lui rendre hommage pour l'engagement qu'elle avait pris à nos côtés au sein de l'équipe municipale en 2020. Laetitia était passionnée d'équitation dont elle était parvenue à faire son métier. Elle était également très attachée à Aizier, le village de son enfance et de sa jeunesse où elle s'était finalement installée avec son mari et son fils. Nous avons une pensée émue pour la famille Alderson, pour Baptiste son fils et pour Cyril, le papa de Baptiste.

## Pierre LE PALLEC



Une figure de la commune nous a quittés. Les habitants d'Aizier ont eu cette année la grande tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Pierre Le Pallec, doyen, ancien Maire et Maire honoraire de notre village. Né le 12 avril 1937, Pierre aura vécu toute sa vie à Aizier qu'il avait rebaptisé « *Le plus beau village France* ». Il en a été le maire de mars 1977 à juin 1995. Il s'est éteint chez lui, le lundi 23 octobre à l'âge de 86 ans.

Pierre aimait la vie, Pierre aimait les gens et la nature. Il laisse à chacune et chacun d'entre nous un souvenir fort. Grand amoureux de la mer, Aizier était son port d'attache, l'église et son clocher étaient son phare. Pierre disait souvent que tant qu'il pouvait être à Aizier et qu'il pouvait continuer de voir son clocher et la Seine, il était heureux !

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 27 octobre en l'église St Pierre d'Aizier auprès de laquelle il repose désormais pour l'éternité au cimetière communal.

Avec ce bulletin, la commune tient une nouvelle fois à lui rendre hommage et a une pensée émue pour la famille Le Pallec ainsi que pour Annick, sa compagne.

# Manifestations

## Messe d'inauguration des vitraux de l'église



A l'invitation d'Arnaud Maupoint, Maire d'Aizier, et du Père Vincent Siret (ancien recteur du Séminaire Pontifical Français de Rome), curé de la paroisse Notre-Dame Risle Seine, **Monseigneur Nourrichard, Evêque d'Evreux**, a célébré une messe d'inauguration de la fin des travaux de l'église Saint-Pierre d'Aizier.

Cérémonie émouvante emprunte d'humanité, dans la période de tensions actuelle, et une opportunité de remercier chaleureusement tous les acteurs ayant contribué à cette restauration, conseil municipal, sponsors et artisans.

Monseigneur Nourrichard a remercié les artistes ayant restauré les anciens vitraux et créé les nouveaux.

Il a ensuite béni les nouveaux vitraux créés spécialement pour cette restauration.



Le soleil s'est invité lors de la cérémonie nous permettant d'apprécier encore mieux le travail réalisé sur les vitraux et nous donnant parfois l'impression d'un remerciement divin.

## Chasse aux œufs de Pâques

Cette année à nouveau, les enfants d'Aizier ou de passage à Aizier pour la célébration des fêtes de Pâques, ont été invités à une chasse aux œufs sportive et acrobatique au Parc Viking Adventure situé au sein de la commune.



Petits et grands se sont adonnés à la recherche des dizaines d'œufs en plastique dispersés dans l'enceinte du parc avant de les échanger pour de vrais œufs en chocolat offerts par Quentin, le gérant du site.

Certains ont pu ensuite profiter des circuits accrobranche du Parc.

Le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement les dirigeants du Parc Viking Adventure pour leur participation active dans l'organisation de cette manifestation.



## BBQ Party

Le, maintenant, traditionnel barbecue d'Aizier s'est déroulé le dimanche 27 août 2023 avec une météo quelque peu capricieuse.

Beaucoup de pluie pendant la préparation ce qui a motivé la municipalité à installer les tables à l'intérieur plutôt qu'en terrasse...

Heureusement, la cuisson des viandes a pu se dérouler sous un beau soleil.



Chaque participant avait apporté des plats et des desserts, la table était copieusement garnie d'un large choix de mets plus goûteux les uns que les autres.

Le plus difficile étant de choisir ou d'essayer de goûter à tout !



Le Calva de Gérard a emporté la compétition du digestif de l'année 2023 (avec modération) face au Marc de Champagne (champion 2022).

Les enfants ont pu comme chaque année profiter de jeux extérieurs.

Merci à toutes les personnes, nombreuses, ayant aidé à la préparation et au rangement.

Et grand merci à l'équipe d'organisation de ce moment festif et riche en partages.



## Inauguration de la nef et des vitraux de l'église

A l'invitation d'Arnaud Maupoint, Maire d'Aizier, et de l'ensemble du Conseil municipal, à l'occasion des journées Européenne du Patrimoine, les Aiziéroises, les Aiziérois et de nombreux maires des communes avoisinantes ont assisté à la cérémonie d'inauguration de la phase 2 des travaux de restauration de l'église Saint Pierre d'Aizier. (clocher du XIème siècle et nef à partir du IXème siècle).



En présence des représentants des nombreux financeurs, l'Etat, le Département de l'Eure, la Communauté de Communes Roumois Seine, la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français, Arnaud Maupoint a pu remercier toutes les personnes ayant permis cette belle restauration, donateurs, élus et artisans.

L'occasion aussi de recevoir de nombreuses félicitations pour ce grand et beau projet de préservation du patrimoine et se voir attribuer de nombreux labels que la commune affichera avec fierté.



## Exposition photos « Aizier 1900 »

**Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023 en l'église Saint-Pierre d'Aizier une exposition exceptionnelle de reproductions de vues d'Aizier, sur plaques de verre, prises aux alentours des années 1900 a été organisée par l'équipe municipale d'Aizier.**

Exposition liée à l'inauguration des travaux de la nef et des vitraux de l'église Saint-Pierre ainsi qu'aux journées Européennes du Patrimoine.

Exposition rendue possible :

- \* grâce au prêt des photos sur plaques de verre propriété de Mr Pierre Le Pallec,
- \* photos reproduites par Mr Hervé Hanin (conseiller municipal) et son fils,
- \* et l'équipe de conseillers engagés dans la mise en place et démontage du matériel de présentation.



## Halloween



Les enfants d'Aizier ont pu profiter de l'animation organisée par la municipalité pour Halloween en ce mardi 31 octobre 2023.

Des contes à faire peur dans l'ancre des sorcières Aline et Nelly sur le quai puis un goûter dans la salle des fêtes avant la traditionnelle chasse aux bonbons dans les rues de la commune « un bonbon ou un sort »...

A voir les paniers bien remplis de bonbons, le sort n'était pas l'option choisie par les Aiziéroises et Aiziérois.

Quelques photos souvenirs de ces beaux déguisements et bons moments.

Un grand merci aux organisateurs et accompagnants.



## Cérémonie du 11 Novembre

En ce 11 Novembre 2023, à l'invitation d'Arnaud Maupoint, Maire d'Aizier, et du Conseil municipal, nous avons rendu hommage aux Morts pour la France.

Entre deux averses, un beau soleil éclaira cette cérémonie au Monument aux Morts de la commune pour la France.

Arnaud Maupoint a remercié les personnes présentes, surtout les enfants venus très nombreux, expliquant l'impérieuse nécessité du devoir de mémoire que représente depuis 100 ans ces cérémonies du 11 Novembre pour la transmission aux nouvelles générations.



Cérémonies émouvantes, avec l'ouverture du ban à la trompette par Raphaël Bonis, la lecture par Arnaud Maupoint des noms de nos Morts pour la France et du message du souvenir du gouvernement.

Ensuite, Isabelle Maréchal, 1ere adjointe, déposa la gerbe, les enfants déposèrent de petits moulins à vent tricolores et une Marseillaise fut entonnée.

Mr Raphaël Bonis sonna la fermeture du ban.



## Repas des Aînés

Notre traditionnel repas des aînés s'est tenu cette année le 19 novembre 2023 au Relais des Chaumières.



L'occasion pour Arnaud Maupoint, le Maire et le Conseil Municipal d'honorer les anciens de la commune et notamment cette année Mme Régine Daligaux doyenne en salle 91 ans (Mme Marie-Madeleine Darcy doyenne en âge, 100 ans, n'ayant pas pu faire le déplacement) et M. Jean Gatinet, 79 ans doyen du jour (Messieurs Jacques Crochet 89 ans, Bernard Gril 82 ans et Henri Castel 80 ans étant absents)

Madame Régine Daligaux et Monsieur Jean Gatinet ont été chaleureusement applaudis par les invités et ont reçu un témoignage de notre affection.

Tous les invités ont pu apprécier de se retrouver dans une ambiance très agréable et de partager le plaisir de déguster de beaux et bons plats.



## Noël



En ce dimanche 17 décembre 2023, sous un beau soleil d'hiver, la traditionnelle fête de Noël pour les enfants d'Aizier, organisée par l'équipe municipale, s'est tenue dans la salle Madeleine Jotte décorée magnifiquement à cette occasion.

Les enfants et leurs parents ont pu applaudir un magicien, puis accueillir le père Noël qui leur a distribué à chacun un beau livre et une pochette pleine de gourmandises.

Un clown est venu ensuite créer des animaux avec des ballons pour ensuite distribuer de nombreux ballons à l'assistance, une grande animation avant un goûter bien mérité après toutes ces émotions.



# Renseignements pratiques

## Permanence de la mairie

La mairie est ouverte au public **le Mercredi de 17 heures à 19 heures.**

Lors des permanences, vous serez accueillis par le Maire, Arnaud MAUPOINT, la 1ère Adjointe, Isabelle MARÉCHAL et la secrétaire de mairie, Nathalie NÉDEAU.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02 32 42 18 40** ou nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@orange.fr.**

## Horaires de la déchèterie de Trouville-la-Haule

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ETE	FERMEE	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00	14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00
HIVER	FERMEE	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00	14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00

## Permanence d'Accès aux Soins de Santé



La permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) a ouvert deux permanences délocalisées sur Beuzeville et Quillebeuf sur Seine.

L'objectif est de faciliter l'accès aux droits et aux soins des publics précaires et peu mobiles (02 32 41 65 78)

L'accueil sera effectué par l'infirmière et l'assistante sociale de la PASS **uniquement sur Rendez-Vous.**

La permanence de Beuzeville se déroulera le 2ème et 4ème mardi du mois de 14h00 à 16h30 au **Centre Médico Social (CMS) - 297 Rue Louis Pasteur 27210 BEUZEVILLE.**

La permanence de Quillebeuf-sur-Seine se déroulera à le 1er et le 3ème vendredi du mois de 09h30 à 12h00 à l'**Ancien Pôle Animation Famille - 20 Bis Rue Saint Seurin 27680 QUILLEBEUF.**

## Bibliothèque de Trouville-la-Haule

Rachel MAIMBOURG vous accueille à la bibliothèque.

N'hésitez pas à lui demander de l'aide dans le choix de vos lectures, la recherche d'ouvrages, ou pour vos commandes à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

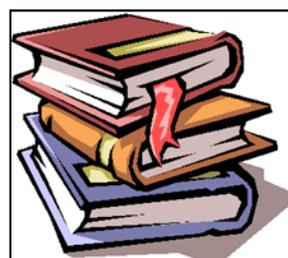
**L'inscription à la bibliothèque est gratuite.**

**Horaires d'ouverture au public**

\* Lundi et Mercredi de 14h00 à 18h00

\* Samedi de 10h00 à 12h00

**Tél : 02.32.42.18.42**



# INFORMATION IMPORTANTE :

## Le syndicat d'eau reprend la distribution d'eau potable



### LETTRE D'INFORMATION AUX USAGERS

La reprise du secteur SAUR par le SAEP Risle et Plateaux se fera le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les bureaux du SAEP Risle et Plateaux sont situés :

Quai du Mascaret  
Locaux de la station d'épuration  
27500 Pont-Audemer

Les jours d'ouverture au public sont :

Lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Mardi de 13h30 à 16h30  
Mercredi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 02 32 41 11 07, ou par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus) ou par courriel : [contact@saeprp.fr](mailto:contact@saeprp.fr)

Le numéro d'urgence est le 06 77 06 09 52 uniquement en cas de fuite avant compteur, coupure d'eau ou eau colorée en dehors des horaires d'ouverture.

- Cas des usagers ayant opté pour le prélèvement automatique :

Les usagers bénéficiant du prélèvement mensuel ou à date d'échéance devront se faire connaître auprès du SAEP Risle et Plateaux pour la remise en place de leur prélèvement car les données bancaires ne peuvent être transmises par la SAUR.

Pour les usagers mensualisés, les prélèvements se feront tous les 10 de chaque mois de février à novembre. En décembre, une facture de régularisation sera émise pour un prélèvement en janvier.

Le mandat de prélèvement est disponible en téléchargement sur notre site [www.saeprp.fr](http://www.saeprp.fr) ou vous pouvez nous contacter pour une transmission par mail ou courrier.

- Cas des collectivités et entreprises :

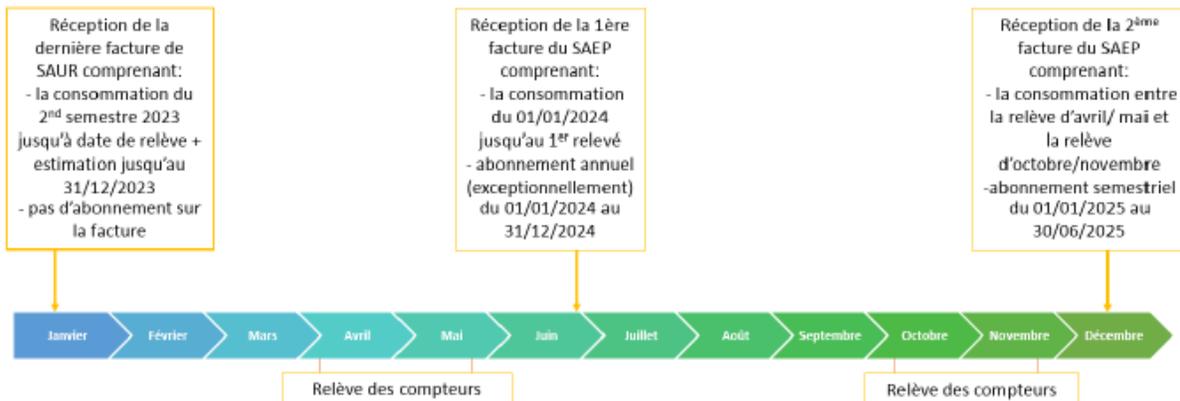
Les numéros SIRET seront obligatoires, pour les collectivités afin de déposer les factures sur chorus et pour les entreprises afin d'avoir la bonne dénomination juridique.

- Facturation de l'assainissement :

Pour les communes de la CC Pont-Audemer Val de Risle que vous soyez à l'assainissement collectif ou non collectif, la facture de la part assainissement se sera intégrée à la facture d'eau.

Pour les communes de la CC Roumois Seine, l'eau potable sera facturée par le SAEP. En revanche, l'assainissement collectif ou non collectif sera facturé directement par la CC Roumois Seine.

- **Rythme de facturation 2024**



Le prix de l'eau reste inchangé par rapport à celui de SAUR pour l'année 2024.

Le rythme des factures sera tous les 6 mois sauf pour les usagers mensualisés qui auront une facture annuelle.

Les fichiers transmis par la SAUR contiennent uniquement les adresses postales des usagers, car la société SAUR est soumise à la RGPD (interdiction de transmettre les coordonnées téléphoniques, mail, bancaires et SIRET).

- **Service d'accès au portail usager du SAEP Risle et plateaux.**

Le SAEP Risle et Plateaux vous propose un accès à son portail usagers dès réception de votre première facture fin juin 2024 avec votre numéro de contrat et votre clé de sécurité vous pourrez vous connecter.

Celui-ci vous permettra :

- De compléter vos coordonnées
- D'intégrer vos relevés de consommation en cas d'absence lors des périodes de relève
- D'avoir accès au règlement de service
- Téléchargement possible du formulaire de mandat SEPA en ligne
- De pouvoir faire la demande de prélèvement mensuel ou à date d'échéance
- De consulter vos factures
- Etc ...

Néanmoins l'index des consommations n'est pas indiqué en temps réelle car nous effectuons deux relevés par an.

**Chaque usager recevra cette lettre d'information avec la dernière facture SAUR**

# Communauté de Communes Roumois Seine : report de la TEOMI au 01/01/2025

## 8 choses à savoir sur la **TEOMI**\*

\*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

1

La mise en place de la TEOMI a vocation à contenir la hausse importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ainsi que la hausse du coût des énergies nécessaires à la destruction des ordures ménagères.

2

Le coût de la gestion des déchets a triplé en 20 ans.



5

La TEOMI sera composée d'une part fixe (passant de 14,11% à 9,20%) calculée sur la base du foncier bâti (valeur locative) à laquelle s'ajoutera une part variable (déterminée en fonction du nombre de sorties du bac d'ordures ménagères et de la capacité de ce bac -nombre de litres-).

3

En encourageant chacun à réduire ses déchets destructibles et à favoriser le recyclage, la tarification incitative permettra la maîtrise des coûts.

4

La TEOMI ne sera pas une nouvelle taxe, c'est une évolution de la TEOM déjà existante.



6

Le bac d'ordures ménagères doit être pucé pour être relié au régime fiscal du contribuable.

7

Pour les logements locatifs, comme c'est le cas aujourd'hui pour la TEOM, le propriétaire reportera cette taxe dans les charges locatives.

8

Il est important que le bac des ordures ménagères ne reste sorti que le jour de collecte.



# RTE : n'hésitez pas à répondre à la concertation publique avant le 19.01.2024

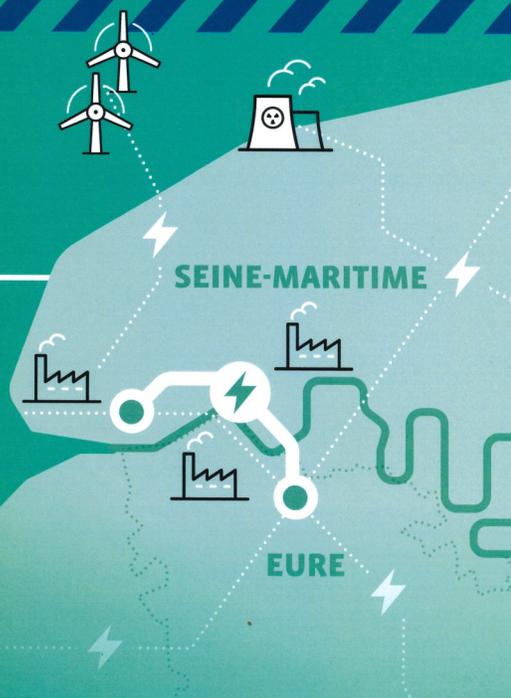


Le réseau  
de transport  
d'électricité



## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE

Renforcement du lien électrique  
entre l'Eure et la Seine-Maritime



**PARTICIPEZ À LA CONCERTATION  
DU 27 NOVEMBRE 2023 AU 19 JANVIER 2024**

**Informez-vous et donnez  
votre avis sur les propositions  
de fuseaux et emplacements  
des futurs ouvrages électriques.**

**Pour contribuer, c'est simple :**



Une plateforme  
de contribution  
est mise  
à votre  
disposition

- Un registre de recueil des avis est disponible dans votre mairie
- Un coupon T de participation a été déposé dans votre boîte aux lettres

**Venez nombreux aux  
rencontres organisées  
pour échanger sur le projet  
et exprimer votre avis :**

#### 2 réunions publiques de lancement

- Trouville-la-Haule, le mardi 28 novembre à 18h à la Maison des associations
- Port-Jérôme-sur-Seine, le mercredi 29 novembre à 18h à la salle Escale, rue Jean Maridor

#### 4 ateliers d'approfondissement

- Rougemontiers, le mercredi 6 décembre à 18h à la salle des fêtes, 1 place Jean Hubert Lerefait
- Quillebeuf-sur-Seine, le jeudi 7 décembre à 18h à la salle communale Jacques Langlois, rue aux vaches
- Norville, le mercredi 13 décembre à 18h à la salle communale, 13 rue de l'Église
- La date et le lieu du 4<sup>e</sup> atelier d'approfondissement seront annoncés sur le site internet de RTE

#### 2 réunions publiques de synthèse

- Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, le mercredi 17 janvier à 18h à la salle communale, 13 rue de l'Église
- Lillebonne, le jeudi 18 janvier à 18h à la salle des Aulnes, impasse des Aulnes

#### 2 présences sur des marchés

- Au marché de Pont-Audemer, le vendredi 15 décembre matin
- Au marché de Port-Jérôme-sur-Seine, le vendredi 12 janvier matin



### **Panneaux Rezo Pouce au sein de votre commune**

La Communauté de Communes Roumois Seine accompagne le déploiement du dispositif solidaire d'auto-stop organisé, Rezo Pouce, en favorisant l'implantation de nombreux arrêts sur le territoire. Rezo Pouce, c'est un réseau de proximité pour partager les trajets du quotidien entre voisins mis en place par la collectivité.

Futur passager ou futur conducteur, téléchargez l'application :



rezopouce.fr ou via



Avec REZO POUCE, partagez + qu'un trajet !

### **Mode d'emploi**

Passager ou conducteur, inscrivez-vous gratuitement et prochainement en mairie, sur rezopouce.fr ou sur l'application et recevez votre carte de membre et votre autocollant (pour les conducteurs). Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce et à l'application Rezo Mobicoop, vous pouvez facilement retrouver vos voisins et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

### **En mode stop**

#### **Passagères, passagers**

Rendez-vous à un Arrêt sur le Pouce (trouvez-les sur rezopouce.fr ou sur l'application). À un arrêt, sortez votre pancarte avec votre destination (que vous pouvez créer sur le site de Rezo Pouce, demander à votre mairie ou créer vous-même) et souriez ! En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes !

#### **Conductrices, conducteurs**

Rien de plus simple, placez votre autocollant sur votre pare-brise pour être identifié. Lorsque vous conduisez, restez attentif aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce et si vous passez par leur destination, arrêtez-vous !

### **Avec l'appli**

Vous pouvez aussi partager vos trajets avec l'application Rezo Mobicoop :

- **Conducteurs**, vous publiez les trajets que vous souhaitez partager
- **Passagers**, vous pouvez visualiser tous les trajets proposés ou indiquer vos trajets recherchés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat ou être programmés pour plus tard.

### **Pour aller où ?**

Pour rejoindre le centre-ville, la gare la plus proche ou le village voisin, Rezo Pouce, ça marche pour tous les trajets du quotidien !

Plus d'infos, inscription et liste des arrêts sur :  
[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr) ou au 05 82 16 00 10

**Si besoin, contactez Damien CHATEL, chargé de mission mobilité au 06 42 98 13 24**

# Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

*Le Parc met le cap sur 2043...  
et votre avis compte !*

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a été créé en 1974 autour de la forêt de Brotonne, dans l'objectif de maintenir une coupure verte entre les deux grands pôles urbains et industriels de Rouen et du Havre. Composé à l'origine de 35 communes, le territoire du Parc s'est progressivement étendu jusqu'à regrouper aujourd'hui 76 communes (et deux communes associées : Sandouville et Bourg-Achard), 110 000 habitants sur un territoire de 90 900 hectares.

En France, il existe aujourd'hui 58 Parcs naturels régionaux, couvrant environ 19% de la superficie nationale. Ce classement est délivré aux Parcs par le Premier Ministre en raison de leurs qualités exceptionnelles. En effet, un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Afin de préserver, valoriser et développer durablement ce territoire, un Parc naturel régional dispose d'une feuille de route, un document de référence, intitulé Charte.

## **Un projet de territoire qui engage ses signataires**

Ce document de référence est valable 15 ans. Signée par l'Etat, la Région Normandie, les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, les Intercommunalités et les Communes, la Charte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande expirera en 2028. Cette dernière consigne les grandes orientations partagées et définit les objectifs à atteindre ainsi que les actions à mettre en œuvre en matière de paysage, d'environnement, d'aménagement, d'économie locale, de lutte contre le réchauffement climatique, etc.

Certes, il reste encore 5 ans avant son échéance, mais la conception d'un nouveau projet de territoire doit se faire en amont puisqu'elle doit être menée en concertation avec tous les acteurs du territoire. C'est une occasion unique de se réappropriier les enjeux et de réfléchir collectivement à l'avenir du Parc, pour la période 2028-2043.

## **Le Parc fête ses 50 ans et mobilise ses habitants**

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande fêtera ses 50 ans en 2024 ! A cette occasion, un programme spécifique de 50 Rendez-vous du Parc a été conçu et *Parc en fête*, la grande fête des habitants du Parc, aura lieu à la Maison du Parc (Notre-Dame-de-Bliquetuit) dimanche 16 juin 2024. Hasard du calendrier mais opportunité à saisir, cette année de jubilé sera à la fois une année de fête et une année de concertation. Le Parc engage une grande enquête auprès de ses habitants. Le but de cette démarche est de mieux connaître les attentes des habitants, leurs points de vue, leurs besoins, etc. Cette enquête s'étale sur toute l'année 2024 et les résultats seront utilisés pour construire le futur projet de Charte.

En tant qu'habitant ou acteur, ce territoire vous appartient ! Merci de prendre quelques minutes pour apporter votre contribution à ce questionnaire, en flashant le QR Code. Vos réponses resteront strictement confidentielles.

**ENSEMBLE, ÉCRIVONS L'AVENIR DU  
TERRITOIRE DU PARC**



**LE PARC MET LE CAP SUR 2043,  
VOTRE AVIS COMPTE !  
MERCİ DE RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE**

# MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE,  
TOXIQUE ET MORTEL

## Se protéger

1<sup>ère</sup> cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

## AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

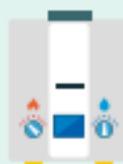
Les appareils sources  
d'émission de monoxyde  
de carbone



cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

### AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

**POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.**

### TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

## AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

### DES PRATIQUES DE BON SENS

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.



Pour votre bien-être et votre santé,  
laissez respirer votre logement.



## QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

### LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Nausées et/ou vomissements



Maux de tête



Malaise/vertiges

Si vous ressentez ces symptômes ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes



### PREMIERS GESTES



Aérez immédiatement les locaux,



Évacuez rapidement les locaux,



Si possible, arrêtez les appareils à combustion,



Appelez les secours.



### CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.



pour en savoir +  
[www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7](http://www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7)

# DÉPÔT DE DÉCHETS INTERDIT À CÔTÉ DES COLONNES DÉDIÉES



Service Communications CC Roumois Seine - 18 juil 2019 - credit illustrations : Adobe Stock et Laurent Houdoux

# ATTENTION

Communauté de Communes

Roumois  
Seine



En Normandie

**LE NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE  
VOUS EXPOSE À DES POURSUITES.  
VOUS ENCOUREZ UNE AMENDE PRÉVUE POUR  
LES CONTRAVENTIONS DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (150 €)  
OU DE 5<sup>ème</sup> CLASSE (1500 €) ET  
la CONFISCATION DU VÉHICULE.**

Articles R.632-1 et 635-8 du Code Pénal réprimant l'abandon  
ou le dépôt de déchets en dehors des lieux désignés à cet effet.